

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux sur le regard de droite, au niveau du 45 rue Alexandre Dumas, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h et alternée. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du lundi 21 juillet 2025 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société SADE CGTH – ZA les Coutures – Rue Marius Morel – 80260 POULAINVILLE.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 15 juillet 2025

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "FARGE".

Annie FARGE